

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00273**

**COOPERATION CONTRACTUELLE POUR LA GESTION DE TRAVAUX  
D'ENTRETIEN DE VOIRIE PAR LES COMMUNES**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 91

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Vincent BONY,  
M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIÈRE,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE,  
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST,  
M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND,  
M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,  
Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO,  
M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 12 juillet 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160502-D20160027310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160712

Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON,  
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE,  
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Patricia CORTEY,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE,  
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,  
M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,  
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,  
Mme Sylvie THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016**

### **COOPERATION CONTRACTUELLE POUR LA GESTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE PAR LES COMMUNES**

Par délibération en date du 10 décembre 2015, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a approuvé les conventions de gestion transitoire entre Saint-Etienne Métropole et les 45 communes, permettant aux communes d'assurer la création ou la gestion de certains équipements et services, pour le compte de Saint-Etienne Métropole, suivant les dispositions des articles L5215-27 et L. 5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016.

Cette période transitoire a permis à Saint-Etienne Métropole de proposer une organisation administrative et opérationnelle nouvelle liée à la transformation en Communauté Urbaine et aux nouvelles compétences transférées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Pacte Métropolitain approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015 prévoit de confier aux communes des « missions relatives aux petits entretiens, tels que : l'enrobé à froid, la signalisation horizontale, le traçage au sol, le fauchage et « une veille » sur le réseau... ».

Il convient donc de définir les conditions de cette coopération par le biais d'une convention de coopération qui confie l'entretien des voiries relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole aux communes. Celles-ci interviennent dans le prolongement de leurs compétences pour lesquelles elles disposent de moyens humains et matériels.

Les missions pouvant être confiées aux communes ont été listées et valorisées dans un bordereau de missions annexé à la convention de coopération. Chaque commune a été invitée à compléter quantitativement ce bordereau de mission. Il servira de base d'intervention de la commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Les frais engagés par la commune seront remboursés par Saint-Etienne Métropole sur la base de ce bordereau.

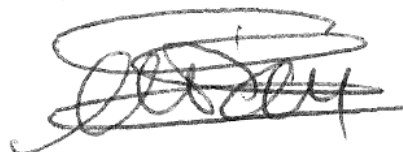
Les conventions de coopérations avec les 45 communes entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2016, jusqu'au 31 décembre 2020.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve les conventions de coopération,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer les conventions de coopération.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**